

Réforme du Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE)

Arrêté du 6 octobre 2025



Nouveautés majeures

- Création d'une filière du travail social : assistant de service social, conseiller en économie sociale familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, et éducateur technique spécialisé
- Passerelles facilitées entre les diplômes
- Ouverture à l'alternance et à la VAE
- Intégration du numérique, de l'éthique et de l'écologie
- Renforcement du lien avec les familles et les territoires

Organisation de la formation

- Durée totale : 3 442 heures sur 3 ans
 - 1 517 h de formation théorique
 - 1 925 h de formation pratique (55 semaines)
- Formation possible en partie à distance
- Contrat pédagogique individualisé

Niveau du diplôme

- Diplôme d'État conférant le grade de licence
- Niveau 6 du RNCP
- 180 crédits ECTS
- Structuré en 4 blocs de compétences

Les 4 blocs de compétences

BC 1 : CONCEVOIR ET CONDUIRE UN ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF DANS L'INTÉRÊT DES JEUNES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE

BC 2 : FAVORISER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX ET L'ÉPANOUISSLEMENT DU JEUNE ENFANT

BC 3 : S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE ET TERRITORIALE EN LIEN AVEC LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE COHESION SOCIALE

BC 4 : S'INSCRIRE DANS UN CONTEXTE PROFESSIONNEL DU TRAVAIL SOCIAL

Communs aux 5 diplômes

Conditions d'accès

- Être titulaire du baccalauréat
- Ou d'un diplôme de niveau 4 minimum inscrit au RNCP
- Ou remplir les conditions de l'article D.613-40 du Code de l'éducation
- Accès possible par VAE

Dispositions transitoires

- L'arrêté du 22 août 2018 est abrogé après la session 2028
- Les formations en cours avant le 1er septembre 2026 restent valides jusqu'au 31 juillet 2028
- En cas de validation partielle : bascule vers le nouveau référentiel

Modalités d'évaluation

- Contrôle continu + épreuve conclusive
- Validation bloc par bloc
- Livret de formation et suivi individualisé

L'arrêté inclus

- Une référentiel professionnel (Annexe I)
- Un référentiel de formation (Annexe II)